L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 15 NOVEMBRE 1850.

Imprimé et publié par **MAGNE & WEISSE.** No. 53, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-[illegible] du Conseil de la Première [illegible] et de la Commission de [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI MATIN, 15 NOVEMBRE.

Nous comprenons que l'on combatte vivement un projet de loi avant l'adoption définitive, selon le point de vue où l'on se place, on peut avoir tort ou raison, être près de la vérité ou de l'erreur, mais nous ne comprenons pas que l'on cherche à exciter l'animosité populaire contre une loi sanctionnée par le vote des deux Chambres, après de longues délibérations, et ratifiée par le chef du pouvoir exécutif; contre une loi surtout qui ne viole aucune des garanties constitutionnelles et n'a d'autre objet que la [illegible], le rapprochement des partis hostiles, la concorde, l'union des citoyens et des intérêts.

Tel est le bill du compromis qui est aujourd'hui la loi du pays.

Que la transaction proposée au Sénat pour mettre fin à de déplorables dissentions, ait trouvé des adversaires au sein de cette assemblée et [illegible], cela se conçoit; que ces derniers aient mis tout en œuvre pour prévenir l'adoption de la loi, nous le comprenons encore, car autrement ils n'eussent pas été conséquents avec eux-mêmes. Mais que cette hostilité et ces rancunes se prolongent après le vote définitif, voilà ce que nous avons peine à concevoir et ce qui [illegible] de légitimes appréhensions pour le repos du pays.

La loi sur les esclaves fugitifs a certainement blessé les susceptibilités du Nord, et cependant [illegible] sages et vraiment patriotes de ce [illegible] de l'Union l'ont acceptée sans murmurer, et ils engagent à cette heure les récalcitrants à s'y soumettre. Ce qui s'est passé récemment à Boston a profondément affligé les amis de l'Union. Deux agens munis de pleins pouvoirs se présentent pour procéder à l'arrestation de [illegible] esclaves évadés de la Géorgie. Que fait-on pour empêcher l'accomplissement de leurs devoirs? On les arrête sous prétexte qu'ils [illegible] saisir illégalement d'un citoyen du Massachusetts et on les met sous les verrous. Ils [illegible] de prison, il est vrai, mais ils sont obligés de [illegible] un cautionnement exorbitant. Les [illegible] se sont empressés de quitter Boston et de [illegible] chez eux.

[illegible] des citoyens de Boston ne va-[illegible] le Sud? La loi du Congrès [illegible] efficace, et n'appartient pas au Massachusetts de la *nullifier*. Le Massachusetts [illegible] tour jouer le rôle qui [illegible] reprochait à la Caroline du Sud. Mais de même que ce dernier Etat a dû se soumettre devant l'énergique fermeté du président Jackson, de même le Massachusetts sera forcé de reconnaître la suprématie des lois de l'Union. Nous nous trompons fort ou M. Fillmore saura courber sous le niveau de la loi les têtes les plus audacieuses.

Malheureusement, la mauvaise impression [illegible] de produire l'acte des Bostoniens s'efface difficilement.

[illegible] censurons le fanatisme aveugle [illegible] nous n'avons pas de moindres reproches à adresser au Sud. On dirait vraiment que [illegible] d'autre où veut la ruine de la République, et qu'en attaquant sans relâche la seule transaction que tous les partis puissent accepter sans déshonneur on cherche à rompre le lien qui unit les divers Etats de la Confédération.

Ces criminelles tentatives ont lieu, Dieu merci, en dehors des masses. Celles-ci croient encore au patriotisme et aux vertus civiques. Elles aiment l'Union, parce que l'Union est leur seul patrimoine, leur unique espoir dans le présent et dans l'avenir, la consécration des gloires passées, le résultat de la plus noble et de la plus légitime des révolutions. Elles aiment l'Union, parce que l'Union est leur force, leur garantie, leur fortune et leur renommée. Elles l'aiment et ils sauront la défendre contre toutes les perfidies, toutes les [illegible], toutes les ambitions, toutes les hypocrisies. Que leur importe à elles des théories? Tant que les principes fondamentaux de la démocratie ne seront pas violés, tant que leurs intérêts matériels ne seront pas lésés, en un mot tant que la Constitution sera respectée, elles [illegible] contre les coupables projets de quelques [illegible] et maintiendront à tout prix l'intégrité de la République.

Nous défions qu'on nous signale un seul principe [illegible] garantie constitutionnelle [illegible] aux pieds par les chambres [illegible]. Que les mesures conciliatrices votées par le Congrès vers la fin de la dernière session ne satisfassent pas tout le monde, cela se conçoit [illegible], si sage qu'on la suppose [illegible] ses adversaires et ses détracteurs. Mais la loi, lors même qu'elle froisse des susceptibilités, commande l'obéissance et n'est pas [illegible] de la conscience individuelle. Il serait beau voir chaque citoyen s'ériger en juge de la loi ! Bonne ou mauvaise, elle n'en est pas moins le verdict suprême de la Nation représentée par ses mandataires. La répudier, dans un pays comme le nôtre, serait un acte de lèse-souveraineté populaire, une folie [illegible] sont incapable, nous l'espérons, [illegible] de nos concitoyens.

Donc que chacun se soumette. Vous ne voulez pas de l'admission de la Californie? Eh bien! l'acte est consommé. Que ferez-vous maintenant et pourquoi prolonger une agitation sans but? Le Congrès lui-même ne peut pas revenir sur un fait accompli. La Californie est de par la volonté nationale un Etat indépendant. Elle échappe à votre contrôle; elle est libre; elle est souveraine. Mais le Texas, nous direz-vous? Le Texas accepte la proposition du Congrès, et s'il lui plaît de céder une partie de son territoire, avez-vous le droit de vous y [illegible]? Le Texas est parfaitement libre d'agir comme bon lui semble, et, convenez-en, vous [illegible] bien dans votre barbe de sa maison [illegible] pas les dix millions du Congrès [illegible] quelques acres de terres arides [illegible] servent à rien. Pour ce qui est des territoires, le Congrès n'a pas voulu dire que l'esclavage y serait toléré ou interdit, et c'est ce qui [illegible] votre courroux. Et pourtant comment [illegible] n'avez-vous pas dit qu'au peuple seul appartenait le droit de décider de l'établissement ou de la prohibition de l'esclavage dans [illegible] Etat.

Allons, vous n'êtes pas conséquens avec vous-mêmes. Vous déclamez contre les abolitionistes [illegible] leur tour déclament contre vous. Ils [illegible] vous n'avez pas raison. S'ils provoquent [illegible], vous marchez au même but [illegible] voie opposée. Vous avez posé le pied, [illegible] autres, dans un cercle fatal, et [illegible] vous vous tournez le dos et que vous [illegible] dans un sens contraire, [illegible] vous rencontrer après avoir parcouru la moitié du chemin. Seulement, prenez-y garde, vous vous rencontrerez sur le bord d'un abîme et vous y roulerez peut-être avec la République, ses institutions et ses libertés.

LA TAXE ET LES CONTRIBUABLES.

Nous publions aujourd'hui dans notre partie anglaise le procès-verbal de la dernière séance de la Commission des Liquidateurs. Celle-ci a décidé que les trois municipalités auraient à verser à la caisse commune diverses quotités qu'exigera le prélèvement de la taxe suivante:

1re municipalité	1 1/2	pour cent.
2e	1 5/8	"
3e	2 3/4	"

Ajoutez à cette taxe à laquelle personne ne songeait peut-être, celles qu'exigent les besoins de l'administration, et nous trouverons que les contribuables devront payer pour la prochaine année, savoir: ceux de la 1re municipalité 2 1/4 pour cent, ceux de la 2e municipalité 2 1/4, et ceux de la 3e municipalité de 3 1/2 à 4 pour cent.

C'est un peu fort.

White Hall.—Ce magnifique établissement vient d'être mis sur un pied nouveau par MM. S. Viosca & Co. Les salons de rez-de-chaussée sont ornés avec goût et n'ont pas de rivaux à la Nouvelle-Orléans.

Au premier, a été établi par les soins des propriétaires un restaurant comme nous n'en avions pas encore ici. Ce n'est pas, comme la plupart des établissemens de ce genre, une salle mal éclairée encombrée de petites tables, c'est un immense salon où se trouvent réunies toutes les jouissances du luxe et du comfort.

Kentucky.—La législature s'est réunie ces jours derniers. La Chambre des Représentans a élu pour son *speaker* G. W. Johnson, whig.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

New-York, 13 novembre.

Grand incendie au New-Brunswick. — Un grand incendie s'est déclaré le 11 de ce mois à Frederiktown, dans le New Brunswick. Plusieurs centaines de maisons, formant le quartier le plus florissant de la ville, ont été réduites en cendres. La perte est immense. Deux mille personnes environ se trouvent maintenant sans abri.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le roi de Prusse et l'Empereur d'Autriche ont eu une entrevue à Varsovie, le 23 octobre. Rien de ce qui s'est passé entre eux n'a transpiré au dehors.

Boston, 13 novembre.

Le 7e district du Massachusetts n'a pu réussir à élire un membre du Congrès.

Tous les bulletins de la dernière élection sont reçus. Les *alliés* auront une majorité dans les deux Chambres de la Législature. Ils éliront donc le gouverneur, car il n'y a pas eu de choix par le peuple.

Baltimore, 13 novembre.

Les élections du Delaware ont eu lieu le 11. La liste des démocrates a triomphé. Ces derniers ont élu leurs candidats pour la place de Gouverneur, pour le Congrès, pour la Législature et pour les autres places de l'Etat. Le successeur de M. Wales au Sénat des Etats-Unis sera donc démocrate.

Départ du Canada.— Nous apprenons par une dépêche télégraphique que le steamer *Canada* est parti de Boston avant-hier le 13. Parmi les passagers se trouvaient M. J. L. Grosvenor et Mme George A. Lester, de la Nlle-Orléans.

EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

Le comité nommé pour organiser les envois de la Louisiane à la grande Exposition de Londres, s'est réuni hier dans les bureaux de Maunsel White & Co.

MM. Maunsel White, Forshey, Riddle, Duncan et Leeds étaient présens.

M. Duncan a déclaré que la maison Maunsel White & Co, s'était obligeamment chargée de tous les envois que l'on voudrait faire.

Le président, M. Maunsel White, a offert en sa qualité de rapporteur du comité de construction du Collège de la Louisiane, une grande salle de cet établissement pour y déposer les objets que l'on voudrait expédier à Londres.

M. Forshey a présenté des résolutions portant 1o qu'avis serait donné aux citoyens de la Louisiane d'envoyer immédiatement à la Nouvelle-Orléans les objets qu'ils destinent à l'exposition; 2o qu'il est recommandé à ceux qui feront des envois d'encaisser avec soin les objets qu'ils expédient et de les resserrer dans un espace aussi étroit que possible; 3o que les comités des Etats voisins sont invités à adresser leurs envois à Maunsel White & Co; 4o qu'un comité d'examen sera nommé par le président.

La séance a été levée.

CONSEIL GENERAL.

Le Conseil Général s'est réuni hier soir conformément à l'ajournement. Treize membres étaient présens.

On a donné lecture d'un message du maire dans lequel ce magistrat annonce que par suite de la démission de l'honorable H. A. Bullard, représentant du troisième district représentatif, une nouvelle élection avait été ordonnée et qu'il serait nécessaire de nommer les commissaires et les greffiers chargés de présider aux polls. Le Conseil nomme ces derniers.

On a lu une pétition de F. M. Crozat, annotateur des naissances et décès. M. Crozat se plaint de la négligence que l'on met à faire les déclarations nécessaires, et prie le Conseil de passer une ordonnance à ce sujet. La pétition a été déposée sur le bureau sujette à l'appel.

M. Waterman, au nom du comité auquel a été référé le message du maire sur les améliorations, a présenté un long rapport qui paraîtra dans le procès-verbal officiel de la séance. Le rapport a été adopté, et le Conseil a ordonné que cinq mille exemplaires en fussent imprimés.

M. Jarvis a rapporté l'ordonnance des taxes, puis le Conseil s'est ajourné.

ELECTIONS.

Grace au télégraphe, nous connaissons le résultat final des élections avant que les détails nous parviennent. Il est bon cependant de soumettre ces détails au public.

Dans la ville de New York, Hunt, le candidat whig, a reçu beaucoup moins de voix que son adversaire, tandis que le candidat whig pour la place de lieutenant-gouverneur a obtenu une forte majorité. Ce résultat s'explique facilement par les causes locales qui agissent dans un sens ou dans l'autre. Le *Common Council* est whig. Sur quatre membres du Congrès, nos amis en ont élu trois, et sur seize membres de la Législature treize. Le Sénat, nommé pour deux ans, n'a pas été renouvelé; les whigs, on le sait, y ont deux voix de majorité.

Le résultat des élections dans le New Jersey est connu; les détails n'offrent rien de remarquable.

Un des districts du Vermont, celui qui est connu sous le nom de Ruthland, n'a pu réussir à nommer un membre du Congrès, les voix étant réparties sur trois candidats et la majorité absolue étant nécessaire pour qu'il y ait un choix.

Le Michigan a élu un whig, peut-être même trois, au Congrès.

La délégation du Wisconsin, se compose d'un abolitioniste, d'un démocrate et d'un indépendant.

CHRONIQUE LOCALE.

—Christian Dily a été envoyé hier par le recorder Caldwell devant la 1re Cour de District, pour répondre à une accusation de voies de fait commis sur la personne de E. Rick.

—Cornelius Barry comparaissait hier devant le recorder Genois pour répondre à une accusation de vol. Il a été envoyé à la Cour Criminelle.

—Hillebrand est accusé de s'être porté à des voies de fait sur la personne de James Wilson. Cette scène de violence s'est passée rue de l'Hôpital. Un mandat d'arrêt a été lancé contre Hillebrand.

—Michael Lagomarino, accusé de vol, a été envoyé hier devant la 1re Cour de District.

Première Cour de District.—John Williams, John Wilson et Ant Joseph, accusés de vol, ont été mis hier en jugement et déclarés coupables.—J. Hall, E Golding, F. Coperey et John McDonnell, accusés de vol, ont été renvoyés de la plainte.

Cinquième Cour de District.—Cette Cour s'est occupée hier de l'affaire de la Banque de l'Union contre H. S. Buckner. La cause sera soumise au jury aujourd'hui.

—Thomas Hayes a été arrêté hier pour avoir donné asile à l'esclave Noé, appartenant à la succession Burns. Le recorder Caldwell procèdera prochainement à l'examen.

—H. Randall a été arrêté pour avoir assailli un enfant nommé Andrew Dempsey: il a dû fournir caution.

—Bernardina Loke s'est présentée hier devant le recorder pour se plaindre des mauvais traitemens que lui fait subir son mari. Un mandat d'arrêt a été décerné contre ce dernier.

—Lawrence Bellows comparaissait hier devant le recorder Caldwell sous prévention de voies de fait commises sur la personne du watchman Reilly. L'examen de l'accusé a été différé.

Accident—Mercredi dernier, le nommé Thomas Murphy est tombé dans la cale d'un navire mouillé dans le port de la municipalité et s'est grièvement blessé. Il a été transporté à l'Hôpital.

Correspondance de l'Abeille.

Fort-Smith, 26 octobre 1850.

Monsieur,

Les jours succèdent aux jours avec une désespérante monotonie: je suis toujours à Fort-Smith, tuant le temps en vous écrivant ces lettres familières et peut-être trop multipliées qui soulagent mon pauvre cœur, mais fatiguent et impatientent sans doute les lecteurs de l'*Abeille*.

Les deux personnes les plus découvrées de la bicoque sauvage que j'habite, sont l'éditeur du *Fort Smith Herald* et l'Hermite de Belle Pointe. On nous voit, tous les jours, nous promener, à pas comptés, sur les bords escarpés de l'Arkansas, moi, à la poursuite d'une rime insaisissable, et lui, la canne à la main, dans l'attitude majestueuse de Neptune prononçant le classique *Quos ego*.

J'ai vendu la maison que je possédais à Fort Smith: *linquenda domus*. Mon cabinet d'étude est maintenant occupé par un boucher-charcutier allemand, l'un des héros de la bataille de Palo-Alto. Là, où naguère encore je m'écriais dans le limpide langage poétique de Victor Lamprade:

> O Grâces! descendez! belles vierges antiques,
> Formez autour de moi vos cadences mystiques,
> Et qu'à un même accord, sur trois modes divers,
> La douceur de vos voix coule à flots dans mes vers;

Là, où la poésie et la prière faisaient fleurir ma solitude; aujourd'hui, hélas! (pour citer les vers d'un de mes anciens professeurs de Nantes),

> L'infatigable Boom, apprêtant les saucisses,
> Mêle confusément sa crasse et les épices!

C'est, à deux pas de ces immondes manipulations de charcuterie, que je vous écris; mon cœur se soulève d'indignation et de dégoût, et il me tarde d'être en route dans les grandes forêts embaumées. Oh! quand luira le jour tant attendu du départ! Quand verrai-je disparaître au loin les pittoresques collines de Belle Pointe! Quand dirai-je adieu, un éternel adieu peut-être, à l'agreste maison où le général Taylor a laissé de si touchants souvenirs, maison aujourd'hui transformée en collège et située à un demi-mille de la ville! Quand boirai-je, pour la dernière fois, à cette fontaine sulfureuse (*sulphur spring*) dans le voisinage de laquelle mon ami le Dr P.... voit déjà surgir un Saratoga en miniature?

Quand.... mais je pars bientôt.... et à cheval! Voyager à cheval! Pouvez-vous concevoir un assujettissement pareil? Ne plus s'appartenir! "Ne plus jouir sans rivalité de soi-même!" Etre l'esclave d'un animal qu'il faut nourrir, abreuver, brider, débrider, seller, desseller! Se voir métamorphosé en fabuleux centaure!.... Oh! que j'aimerais bien mieux m'acheminer pédestrement vers la patrie avec un bâton et un petit paquet de voyage! En vérité, je me trouve encore trop riche, et je voudrais pouvoir partir

....

"Accablé

"Du poids de tout mon bien sur mon dos rassemblé."

"That horse will be a great trouble to you," me disait un Américain; "and I'll be a great trouble to him too," lui ai-je répondu. Nous ferons mauvais ménage, c'est sûr:

Le cheval est bouillant.... et vous me connaissez!

Avec un peu de bonne volonté, cependant, la Rivière aux Arcs pourrait monter! Et alors, oh! alors, je n'aurais qu'à envoyer à tous les diables, "la plus belle conquête que l'homme ait jamais faite" et à me caser paresseusement dans la confortable cabine d'un bateau à vapeur!

Washington Irving prétend que le bateau à vapeur "a détruit la poésie et l'aspect pittoresque de nos lacs et de nos rivières." Au contraire: rien n'est plus poétiquement beau, selon moi, qu'un *steamboat* creusant son sillage sur un des grands fleuves ou immenses lacs d'Amérique; rien n'est plus imposant, plus grandiose, plus inspirateur, qu'un de ces monstres enflammés et rugissants que le génie de Fulton lança vivants sur les flots et que promenait le génie d'un prophète! Le voyageur se sent grandi de dix coudées, il marche avec orgueil et ravissement, sur ce volcan qui mugit sous ses pieds et l'emporte: un voyage en bateau à vapeur a tout le charme, tout l'enivrement d'une bataille. Sur un de ces gigantesques leviathans, l'homme, comme emporté dans le tempête et l'espace, dédaigne et repousse du pied la terre: il se sent si près de Dieu et si près de l'Eternité!

L'HERMITE DE FORT SMITH.

Conseil de la Municipalité No. 1.

Séance de Lundi 11 novembre 1850.

Le Conseil s'est réuni ce jour conformément à l'ajournement.

Les membres présens furent

L'honorable Joseph Génois, Recorder et Président.

MM. les aldermen Blanque, Bonneval, Clark, Derbes, Fabre, Lanata, Lynd, Laughlin, McAlpin, Ramos et Silk—11.

Absens—MM les aldermen Dupré, Giquel, Hagan, Jumonville et Maxent—5

Sur motion, le Conseil dispense le secrétaire de la lecture du journal de la dernière séance et le président est autorisé à le signer.

M. Fabre demande à se retirer du comité des améliorations, afin de permettre à M. Blanque qui est de retour de reprendre sa place dans le dit comité dont il est membre.

Ladite motion est accordée.

Lettres et Pétitions.

Lecture est faite d'une pétition de C. Kelely, propriétaire d'un café sur le wharf du ferry, se plaignant de ce qu'on lui a retiré sa license pour [illegible] des liqueurs, et demandant qu'on la lui laisse jusqu'au mois de mars.

Sur motion, la dite pétition est déposée indéfiniment sur le bureau.

M Lanata ayant obtenu la suspension des règlements présente la résolution suivante, laquelle sur motion a été adoptée, le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement.

Résolu qu'à partir de la date de cette résolution il est expressément défendu de vendre aucune liqueur, aucun vin, aucune boisson spiritueuse quelconque, par le verre, sur les wharfs de cette municipalité, ainsi que sur le wharf du ferry de la première Municipalité, sous peine d'une amende de cinquante piastres par chaque contravention.

Lecture est faite d'une lettre de Mme Célestine Sophie Dufossat, concernant les réparations à faire à la maison qu'elle a achetée de M. C. Pehan.

Référé au comité de réclamations.

Lecture est faite d'une lettre de M P. N Wood, président de la Compagnie du Gaz, demandant que des billets pour une somme suffisante, provenant du revenu des marchés, soient affectés au paiement du gaz fourni à la Corporation.

Référé au comité de finances avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une lettre de J. B. Montagne, réclamant $41,44 pour argent, outils et marchandises pris de son magasin par les officiers de cette municipalité.

Déposée indéfiniment sur le bureau.

Rapports des Comités:

M Laughlin, président du comité de finances, présente les rapports et la résolution qui suivent, lesquels sur motion ont été adoptés, le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement.

Salle du Conseil, Municipalité No Un, 11 novembre 1850.

Le comité de finances a l'honneur de faire son rapport sur les réclamations suivantes qui lui ont été adressées:

La lettre de MM. Graham, Davis et McLanathan, contracteurs pour les wharfs, a été prise en considération. Votre comité a payé une somme suffisante pour faire [illegible] leurs pressants besoins.

Votre comité a pris en sérieuse considération la pétition de M. C. W. Wilson, contracteur pour le pavage, à qui le maire a adjugé les contrats pour le pavage en blocs de granit de la première section de la rue de la Levée et la troisième section de la rue de Chartres. D'après les informations que votre comité a pu obtenir, il se voit contraint de faire un rapport contraire à la demande du pétitionnaire pour les raisons qui suivent:

1o—Parce qu'en accordant la demande, ce serait établir un dangereux précédent pour les contrats à venir.

2o—Parceque ce serait faire ce que l'acte de la législature établissant une taxe spéciale pour les dites améliorations n'a jamais eu en vue.

3o—Parce que les contribuables qui ont voté presqu'unanimement pour qu'on prélevât la dite taxe, pourraient considérer comme une fraude, le délai demandé pour l'exécution du dit contrat, si ce délai était accordé.

D'après les renseignements que ce comité a pris il lui est impossible d'approuver les sécurités offertes par les contracteurs, dans le message du Maire, savoir:

C. W. Wilson,
A. H. McCormick,
James Buckley,
Christopher Connell,
Thomas Hynes.

Votre comité recommande donc l'adoption de la résolution suivante:

Résolu que le Maire est et demeure prié de donner avis et de vendre au rabais conformément à la loi, les droits d'abord adjugés à

C. W. Wilson,
A. H. McCormick,
James Buckley,
Christopher Connell,
Thomas Hynes.

A moins qu'ils ne fournissent à ce comité, bonne et valable sécurité pour la fidèle exécution de leurs contrats, trois jours après l'adoption de cette résolution.

Votre comité a l'honneur de vous faire savoir qu'il a approuvé les sécurités offertes par les contracteurs suivants, savoir:

Louis Surgi,
Peter Esteino,
Thomas Buckley.

Le comité auquel a été référé avec pouvoir d'agir le compte de Robert Montieth, pour bancs, bureaux, étagères, etc., fournis à la bibliothèque et aux écoles publiques de cette Municipalité, et approuvés par le surintendant, a l'honneur de vous recommander de référer le dit compte au comité d'éducation afin de le faire approuver, votre comité ne sachant pas jusqu'où va le pouvoir du surintendant.

Votre comité a soigneusement examiné les comptes et les livres de M. Charles Claiborne, collecteur des taxes sur propriétés foncières et esclaves, et les trouve corrects jusqu'à cette date.

(Signé) Wm. Laughlin, président,
R. M. McAlpin.

Sur motion de M. Fabre, le Conseil procède à l'élection du collecteur des taxes sur propriétés foncières et esclaves.

M. Fabre annonce M. Charles Claiborne comme candidat.

Les aldermen suivans ont voté pour Chs. Claiborne: MM Blanque, Bonneval, Clark, Derbes, Fabre, Lanata, Lynd, Laughlin, McAlpin, Ramos et Silk—11.

En conséquence M. Charles Claiborne, a été déclaré dûment élu collecteur de taxes sur propriétés foncières et esclaves.

M. Ramos offre M. Wm. C. C. Claiborne, comme sécurité de M. Charles Claiborne.

Sur motion la dite sécurité est référée au comité de finances avec pouvoir d'agir.

M. Silk, comme membre du comité des améliorations, présente la résolution suivante:

Résolu que le Maire est autorisé à vendre à l'encan après dix jours d'avis, le contrat pour bâtir une école publique au coin des rues Bienville et Robinson, conformément aux plans et devis déposés au bureau du voyer.

M. Bonneval propose un substitut.

Sur motion de M. Fabre, la question préalable est adoptée.

Sur motion d'adopter la dite résolution, l'appel nominal demandé, il a paru que MM. Blanque, Lanata, Laughlin et McAlpin, 4, avaient voté dans la négative, et que MM. Bonneval, Clark, Derbès, Fabre, Lynd, Ramos et Silk, 7, avaient voté dans l'affirmative. En conséquence, la dite résolution a été adoptée.

M. Derbes, président du comité judiciaire, présente les rapports et les résolutions qui suivent, lesquels, sur motion, ont été adoptés, le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement.

Le comité judiciaire auquel ont été référées diverses pétitions, a l'honneur de vous soumettre les rapports qui suivent:

M. W. H. Wright prétend que le collecteur des taxes sur bateaux à vapeur, lui a fait payer un droit de quayage qu'il ne croit pas devoir, attendu que le voyage qu'il a fait, pour lequel on réclame un droit de quayage, était un voyage d'essai.

Votre comité a pris des renseignements auprès du collecteur et il paraît que le bateau en question fit un voyage à Donaldsonville prenant à son bord des passagers pour aller à la dite ville et en revenir. En conséquence le comité est d'avis que le Conseil devrait rejeter la dite réclamation et demande à être déchargé de toute considération ultérieure de cette affaire.

Nancy Herald a été condamnée à payer une amende de $50 pour tenir une maison mal famée; elle demande que la dite amende soit réduite à la somme de $25, déjà payée.

A cet effet le comité vous soumet la résolution suivante:

Résolu que l'amende imposée à Nancy Herald est et demeure réduite à la somme de $25, pourvu qu'elle paie tous les frais de procédure.

Par leur pétition les habitants du second district demandent que l'on commence des poursuites contre une certaine Caroline Smith, tenant une maison de prostitution, et que le Conseil l'oblige à déguerpir de la maison qu'elle occupe et qu'elle soit condamnée à payer une amende conformément à la loi.

Votre comité recommande que cette pétition soit référée au recorder et demande à être déchargé de toute considération ultérieure de cette affaire.

(Signé) A. Derbes, président,
J. L. Fabre.

M. Derbès, président d'un comité spécial soumet le rapport et les résolutions qui suivent, lesquels sur motion, ont été adoptés, le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement.

Le comité auquel a été référé conjointement avec le premier avocat de la Municipalité No Un, cette partie du message du Maire concernant le testament de M. John McDonough, a l'honneur de faire le rapport suivant:

L'opinion du premier avocat de cette Municipalité est, que les parties principales dudit testament ne sont pas contraires aux lois de cet Etat; selon lui plusieurs des volontés exprimées par le défunt sont simplement ce que la loi romaine appelle un "modus," mais que dans tous les cas les principales parties du testament seront soutenues par les cours de cet Etat. Les exécuteurs nommés par le défunt ont droit à la confiance du public; notre honorable Maire est un des exécuteurs.

Votre comité est d'avis qu'il est inutile de nommer pour le moment les commissaires recommandés par le testateur; et que quant à ce qui concerne la validité du testament, la Municipalité ne devrait point prendre d'initiative, mais attendre l'action des parties adverses.

En conséquence votre comité a l'honneur de vous soumettre les résolutions suivantes:

Résolu que le second lundi de janvier 1851, le Conseil procèdera à l'élection des commissaires recommandés dans le testament de John McDonough.

Résolu qu'il sera du devoir du premier avocat de cette Municipalité de s'adjoindre à l'avocat de la succession dans la défense du testament de feu John McDonough, dans le cas où l'on mettrait en cour une pétition pour annuller ledit testament.

Résolu de plus, que ledit comité est et demeure autorisé, conjointement avec les comités semblables nommés par la seconde et par la troisième Municipalité, de choisir un avocat habile pour aider, s'il est nécessaire, l'avocat de cette Municipalité, dans la défense du testament de feu John McDonough, et de soumettre à l'approbation du Conseil, à sa prochaine séance, le choix que le comité aura fait.

Résolu de plus que le comité est prié de faire un rapport au Conseil sur les honoraires à payer audit avocat.

(Signé) Alex. Derbes, Président.
J. L. Fabre.
R. M. McAlpin.

M. Ramos, président d'un comité spécial, présente le rapport et la résolution qui suivent, lesquels sur motion ont été adoptés, le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement.

Le comité spécial auquel a été référée la lettre que Mme Castanedo a écrite au Maire relativement à ses terrains qui sont nécessaires à l'ouverture de la rue de l'Esplanade, a l'honneur de faire le rapport suivant:

Après une sérieuse considération, votre comité est d'opinion que l'ouverture de la rue de l'Esplanade sur les terrains de Mme Castanedo est une amélioration de première utilité et qui devrait être faite sans plus de retard.

Le comité recommande donc l'adoption de la résolution suivante:

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à acheter de Mme veuve Castanedo, pour l'usage de la Municipalité No Un, cette portion de terre appartenant à Mme Castanedo, qui a été déclarée nécessaire à l'ouverture de la rue de l'Esplanade dans la Municipalité No Un, par les estimateurs nommés par la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le tout conformément aux plans et aux rapports déposés aux archives de ladite Cour, pour la somme de cinq mille neuf cents piastres, fixée par lesdits estimateurs, et payable un tiers comptant, un tiers dans un an, et un tiers dans deux ans, avec huit pour cent d'intérêt par an, en coupons de la Première Municipalité.

(Signé) Clément Ramos, Chairman.
Joseph Lanata.

M. Fabre, chairman d'un comité spécial, présente le rapport et les résolutions qui suivent, lesquels sur motion, sont adoptés, le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement.

Nlle Orléans, 11 novembre 1850

Le comité auquel a été référée la pétition de personnes représentant les intérêts des différents cimetières face à la rue du Canal et au coteau de la Métairie, demandant que l'on n'élargisse pas la rue du Canal en face desdits cimetières, a l'honneur de faire le rapport suivant

Votre comité, conjointement avec un comité semblable nommé par le Conseil de la Seconde Municipalité, avec le voyer de la 1re municipalité et avec celui de la Seconde, ainsi qu'avec les représentans des différens cimetières, a visité cette partie de la rue du Canal; et après un mûr examen de tous les torts que l'on ferait à ces différens cimetières en élargissant la rue du Canal à cet endroit, persuadé en même temps que la largeur de la rue du Canal en face de ces différens cimetières est pleinement suffisante, votre comité n'hésite pas à déclarer qu'il est tout à fait inutile d'élargir la rue du Canal en face des dits cimetières et vous soumet respectueusement les résolutions suivantes

Résolu que la largeur de la rue du Canal telle qu'elle est maintenant déterminée par les barrières des différens cimetières sur le Côteau de la Métairie est et demeure limitée pour le moment d'accord avec les barrières des dits cimetières

Résolu de plus qu'à l'extrémité du canal Carondelet sur la rue du Canal près du Côteau de la Métairie, le chemin en planches qui doit être fait par la Municipalité No Un devra se joindre à la dite extrémité, au chemin fait par la Seconde Municipalité dans le centre de la dite rue, et la dépense à partir de la dite extrémité jusqu'au Chemin de la Métairie devra être faite en commun par la 1ere et par la 2de municipalités.

(Signé) J. L. Fabre.
George Clark,
J. A. Bonneval

M. Derbes président d'un comité spécial, présente le rapport et la résolution qui suivent, lesquels, sur motion, ont été adoptés, le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement.

Le comité spécial auquel ont été référées les différentes questions sur les améliorations projetées à la nouvelle douane, a l'honneur de faire le rapport suivant

Votre comité est d'avis que le mémoire ci-annexé, accompagné des documents ci-après décrits devrait être envoyé au Secrétaire de la Trésorerie. En conséquence votre comité a l'honneur de vous soumettre la résolution suivante.

Résolu que lorsque le mémoire et après mentionné aura été signé par le comité nommé pour le rédiger, ou par une majorité du dit comité, il sera du devoir du secrétaire de ce Conseil de faire des copies de tous les documens dont il est fait mention dans le dit mémoire, et de les envoyer au secrétaire de la trésorerie.

(Signé) Alex. Derbes. Président
Clement Ramos
George Clark
Wm Laughlin.

A l'honorable Secrétaire de la Trésorerie des Etats-Unis.

Monsieur,

Nous soussignés, membres d'un comité spécial nommé par le Conseil de la 1re municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons l'honneur de vous soumettre les faits suivants

Les commissaires des Etats Unis et l'architecte actuel de la nouvelle douane ont l'intention de faire au plan primitif des changements qui, dans l'opinion des soussignés, ne peuvent manquer de porter préjudice aux intérêts des habitans de cette municipalité.

Nous appelons respectueusement votre attention sur les documents ci-annexés

1o. Sur les préambules et les résolutions adoptés par le Conseil de la municipalité No Un à sa séance du 4 octobre 1850.

2o. Sur une lettre ou pamphlet de M. A. T. Wood, architecte.

3o. Sur une lettre ou pamphlet du Col Dakin, architecte actuel.

4o. Sur le rapport du Voyer de la Municipalité No Un.

Nous espérons, monsieur, que votre équité vous fera rendre justice aux habitans de cette municipalité, et au public en général.

Nous sommes avec respect &c.

(Signé) Alex Derbes,
Clement Ramos,
George Clark,
Wm Laughlin.

M. Laughlin, président d'un comité spécial, soumet le rapport et la résolution qui suivent

Le comité spécial auquel a été référée la réclamation de Mess. Pierre Soulé et Thos. J. Durant, a l'honneur de vous faire savoir qu'ils ont gagné en dernier ressort à la Cour Suprême des Etats-Unis, le droit, pour la Municipalité de collecter les droits de quaiage se montant à la somme de "cent vingt mille piastres par an" votre comité recommande donc l'adoption de la résolution suivante

Résolu que la somme de $3,000 est et demeure allouée à Mess Pierre Soulé et Thos J. Durant pour services rendus par eux à la Municipalité, à la Cour Suprême des Etats-Unis.

M. Clark demande que la dite résolution soit mise à l'ordre du jour pour la prochaine séance.

L'appel nominal demandé, il a paru que MM Bonneval, Clark, Fabre, Lanata, McAlpin, 5, avaient voté dans l'affirmative, et que Mess Derbes, Lynd, Laughlin, Ramos et Silk, 5, avaient voté dans la négative, la dite motion a été rejetée par la voix prépondérante du Président

Sur motion de M. Fabre, la dite résolution est déposée sur le bureau, sujette à l'appel du Conseil.

M. Fabre ayant obtenu la suspension des règlemens, présente la résolution suivante, laquelle, sur motion, a été adoptée, le Conseil ayant suspendu l'action de son règlement:

Résolu qu'à l'avenir l'imprimeur de la Municipalité sera payé tous les mois

M. Fabre demande que l'on prenne en considération le rapport et les résolutions présentées par le comité des améliorations, et mis à l'ordre du jour

M Silk s'oppose à la dite motion et demande que le dit rapport et les résolutions qui l'accompagnent soient mis à l'ordre spécial du jour pour la prochaine séance.—La dite motion ayant été rejetée, le Conseil prend en considération le rapport et les résolutions qui suivent, lesquels sur motion sont adoptés.

Le comité chargé des améliorations à faire sur la Place d'Armes, a l'honneur de faire le rapport suivant:

Le comité a mûrement réfléchi sur les améliorations projetées à la Place d'Armes désirant en faire une promenade agréable aux familles des citoyens, et voulant l'embellir afin qu'elle soit en harmonie avec les superbes bâtisses qui l'entourent

Pour que ces améliorations puissent se faire, il faudrait d'abord choisir une place convenable pour les revues de la Légion, pour tirer les saluts, et le canon de la retraite. Le comité propose donc que la place connue sous le nom de Place du Cirque ou Place Congo soit mise à l'usage de la Légion pour passer ses revues, et que les saluts publics et le canon de retraite soient aussi tirés sur cette place qui est plus au centre de cette municipalité. Comme il sera nécessaire de faire entourer la place, votre comité recommande de prendre pour cet usage la grille qui est maintenant autour de la Place d'Armes, et d'en faire faire une nouvelle pour celle-ci. Votre comité se trouve assez embarrassé de prescrire au juste quelles sortes d'améliorations on devrait faire à la place elle-même. Loin d'être un ornement elle choque la vue. Sa surface est couverte d'herbes, les arbres n'étant en grande partie que des sycomores, perdent leurs feuilles dès les premiers jours de l'automne. Ils donnent il est vrai de l'ombrage pendant une certaine saison de l'année, mais la place dans l'état où elle est, ne peut servir ni de promenade pour les familles, ni de lieu de réunion pour les enfants, les vagabonds et les ivrognes seuls en profitent

Le comité s'est déterminé à recommander l'adoption des améliorations proposées dans le plan qui accompagne ce rapport, ce qui embellirait beaucoup la place et en ferait un beau jardin, orné de fleurs pendant toute l'année.

Le plan demande que l'on remplace ces arbres qui périssent tous les ans, par des arbustes toujours verts et d'une venue rapide, formant des groupes qui donneraient de l'ombrage presqu'immédiatement et qui garderaient leur verdure presque toute l'année au lieu de la garder quelques mois de printemps, ce qui combinerait la beauté d'un jardin avec l'avantage de toujours trouver de l'ombrage contre les ardeurs du soleil. Les allées au lieu d'être tracées en ligne droite et de former une croix sur la place d'armes, seront arrangées de manière à aboutir à chacune des portes sans cependant avoir cette uniformité des lignes droites.

Enfin votre comité est persuadé qu'un léger examen du plan des améliorations projetées sur cette place suffira pour satisfaire ceux même qui y sont le plus opposés.

Quant au droit légal qu'a la municipalité de faire les dites améliorations, votre comité référera le Conseil à l'opinion de son premier et habile avocat. La dite opinion est annexée comme partie du rapport.

Votre comité offre donc les résolutions suivantes:

Résolu que dorénavant la place publique connue sous le nom de Place du Cirque ou Place Congo, sera appropriée à la Légion pour passer ses revues et que les saluts publics et le canon de retraite seront tirés sur cette place.

Résolu que le voyer est et demeure autorisé à faire entourer la Place du Cirque ou Place Congo, par la grille en fer qui entoure maintenant la Place d'Armes.

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à vendre à l'encan le contrat pour mettre une nouvelle grille en fer autour de la Place d'Armes, conformément aux plans et devis déposés au bureau du voyer.

Résolu que le voyer est et demeure autorisé à faire améliorer la Place d'Armes, conformément au plan dont il est fait mention dans ce rapport.

(Signé) J. L. Fabre, président.
Jos. Lanata,
A. Derbes,
J. A. Bonneval,
George Clark.

M. Clark ayant obtenu la suspension des règlements, présente la résolution suivante, laquelle, sur motion, a été référée au comité de police.

Résolu que le gardien de la maison de travail est et demeure autorisé à acheter pour l'usage des prisonniers 30 paires de couvertures de laine, et les vêtements d'hiver dont ils pourront avoir besoin.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à lundi, 18 courant, à 6 heures P. M.

JOSEPH REYNES, Secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Jeudi soir, 14 novembre 1850.

Le marché au coton a été encore languissant dans le cours de la journée, les ventes n'ayant pas excédé 1,800 balles. On attend avec anxiété de nouvelles plus récentes d'Europe.

Environ 300 boucauts de sucre ont été vendus aux cours d'hier, à savoir: fair à fully fair, 4¾ à 5⅛ cts la liv. On a pris 300 barils mélasses à 24 et 24½ cts le gallon.

Il ne s'est que peu fait d'opérations dans les farines, nous avons appris que 3000 barils ont été payés en grande partie $4 37½ à $4 50. Le maïs est rare, de petits lots se payent 60 cts le boisseau. L'avoine se vend 52 à 53 cts le boisseau.

Rien à noter à l'égard des provisions. Le porc mess obtient $11 37 à 11 50. Il s'est vendu quelque peu de jambons à de bons prix. 500 barillets graisse ont été payés 7⅜ cts la liv.

Le whiskey rectifié s'est vendu par petits lots 29 à 29 cents le gallon.

Le change est peu demandé et le taux n'a pas varié.

Point d'engagements faits pour le fret.

LISTE MARITIME,

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Galena, Leavitt, pr New-York.
Orozimbo, Profumo, pr Gênes.
Lucy, Davis, pr Boston.
Polacre Prudente, Sanpere, pr Barcelone.
Br.ck Industrie, N[illegible], pr Barcelonne.
H R Hyler, Montgomery, pr Galveston.
Steamer Wade Allen, Sampson, pr Mobile.
Colorado, Douglas, pr Matagorda.

—ARRIVÉS.—

Pas d'arrivages de la mer hier.

—STEAMERS—

Grand Turk, Robirds, de St Louis.
Texas, Claiborne, d'Alexandrie.
E D White, Brady, de Williamsport.
Oregon, Montgomery, de Louisville.
Belle Creole, White, de Vickesburg.
Gen Taylor, Trinidad, de Donaldsonville.
Patrick Henry, Landry, de Baton-Rouge.
Autocrat, Goslee, de Memphis.
Albatross, Whitehouse de Port Hudson.
Retrieve, Mill, de Pittsburg.

Départs des steamers de l'Atlantique.

Liverpool.	N. York	Boston
Cambria, 2 Nov.		27 Nov.
Niagara, 9 Nov.	4 Dec.	
Europa, 16 Nov.		11 Dec.
Arctic, 20 Nov.		
Asia, 23 Nov.	18 Dec	
America, 30 Nov.		25 Dec.

Nous annonçons aux personnes qui auraient besoin de bons **Mulets et de gands Diables**, que MM. Bonneval & Benit vendront aujourd'hui, à 1 heure de l'après midi rue des Panniers, l'établissement de M. Rist. Nous recommandons aux amateurs de ne pas manquer cette occasion, attendu que la vente sera faite sans réserve. Les conditions sont très avantageuses—Voir les annonces dans la colonne des avis.

Décédée hier 14 novembre, à midi, dix-huit heures, Madame ISABELLA ASTABURUAGA, épouse de l'hon. Seth BARTON, ex ministre des Etats Unis au Chili. Elle était âgée d'environ vingt-huit ans, et née à Santiago de Chili. Ses restes seront transportés ce matin à neuf heures et demie, de sa dernière demeure, rue Royale, No 149, à la chapelle [illegible].

Elle appartenait à une des familles les plus distinguées du Chili. Son dévouement était sans bornes comme sa tendresse de son cœur. Elle possédait à un rare degré ces qualités si rares et si belles qui donnent une compagne bienveillante et attentive, une amie sûre et éclairée dans une épouse. [illegible] de ceux qu'elle laissait [illegible] mot d'amour pour ses enfants qu'elle a tant aimés. Pourquoi s'en vont [illegible] qui sont les plus belles œuvres de Dieu?

Th. Moreau,

RUE ROYALE, 151.

Et rue St Charles, 16, en face de l'Hotel.

IMPORTATEUR de marchandises françaises en glaces et miroirs, ornements d'église, [illegible] en gros et en détail, [illegible] parfumerie, mercerie, tabletterie, [illegible] d'enfants et poupées [illegible] de cheminée, [illegible] confection [illegible].

T Moreau a l'honneur de prévenir les dames que voulant donner plus d'extension à ses affaires il vient de réunir à sa maison un nouveau magasin, de tous les articles de mercerie, rubans de soie, un assortiment complet de nouveaux dessins de la passerie imprimée ou [illegible] ainsi que les laines et accessoires pour la broderie. 15nov

F. FRYER,

Encoignure Royale et Bienville et Chartres, 54.

Ouverture Générale DES SEPT DEUX MAGASINS, *Le lundi, 11 novembre*

MME FRYER a l'honneur d'informer les dames que, revenue de Paris, elle a reçu de Paris pour obtenir les plus belles et récentes nouveautés, qui ne peuvent être achetées qu'à l'ouverture de la saison, elle leur offrira en vente [illegible] plus riche et le mieux assorti qui ait paru à la Nlle-Orléans.

Mme Fryer est convaincue que les dames de la ville et de la campagne en venant visiter ses magasins et accorderont à la plus haute réputation de bon goût [illegible].

Les dames connaissent assez l'assortiment que Mme Fryer apporte chaque année, pour qu'il soit ici dispensé, bien que le temps [illegible] faire la nomenclature des articles qu'elle mettra en vente. Ne négligez pas, mesdames de venir voir ses jolis chapeaux, ses capotes délicieuses, ses petits bonnets si coquets, que vous ne trouverez que chez elle. 15 nov—1f

T. E. BENOIT,

Importeur et Marchand de Musique ET D'INSTRUMENS DE MUSIQUE, No 75, rue de Chartres,

A REÇU par les derniers arrivages d'Europe un grand assortiment d'instruments soigneusement choisis, qu'il vendra

En gros et en detail.

Ses relations directes avec les meilleurs facteurs d'Europe, le mettent à même d'offrir des qualités comparativement supérieures à des prix excessivement bas.

Il appelle particulièrement l'attention des marchands et des amateurs sur son choix de GUITARES, consistant en

250 guitares variant de $2 75 cts à $30.
50 do élégamment ornées, de $30 à 50.

Il a reçu aussi:

400 violons variant de $4 à $15.
12 basses et contrebasses, de $15 à $40.
600 flutes de différentes sortes de bois, et de 1 à 8 clefs, de 50 cts à $25.
300 clarinettes de 6 à 13 clefs, de $4 à $15.

Un grand nombre d'instrumens en cuivre, nouveaux modèles, à des prix très réduits, les *Cornets à trois pistons* avec tous les tons: $10.

Aussi, Orgues à manivelle, de différentes dimensions, jouant Quadrilles, Valses, Polkas, etc., pouvant, à la campagne, tenir lieu d'orchestre pour bals et soirées. Orgues d'église de 4 jeux complets à $350.

On trouvera toujours chez lui les *Fournitures et Accessoires* nécessaires à tous les instrumens.

Cordes de 1re qualité pour Basse, Contrebasse, Guitare, Violon, Harpe, et aussi pour pendule et horloge, à des prix très modérés.

Son fonds de musique, journellement augmenté, vient d'être encore enrichi de [illegible], on peut donc être sûr trouver tout ce que l'on désire [illegible] avec une remise de 40 pour cent.

Toute personne qui achètera à la fois pour une somme de plus de $ 0, jouira d'une remise plus forte.

Polkas, Valses, Mazurkas, Redowas, etc. etc., une feuille, à 10 et 15 cts. 15nov—

A LOUER,

UN VASTE TERRAIN situé à Gentilly, non loin de l'habitation du juge Bermudez—Ce terrain, fermé de toutes parts et où l'on construit une cuisine à étage, écurie, est propre à la culture d'un jardin et à tenir une vacherie; il a 200 pieds de front au chemin de Gentilly et 270 sur l'Allée Marigny, sur une profondeur de pieds de 600 pieds.

Pour les conditions, s'adresser à Madame Corbet ou Florence Vernies, rue Claiborne, No 213, entre Ste-Anne et Dumaine.

Nota.—On pourra louer aussi un autre terrain non fermé, à peu de distance du précédent, mesurant aux deux bouts 180 pieds sur une longueur de 675 pieds. 15 nov—30

Bougies Françaises,

FABRICATION PERFECTIONNEE.

300 Caisses BOUGIES françaises de 4, 5 et 6 à la livre, importées et à vendre par C. LEISTERER, 93, rue Tchoupitoulas 15nov—8f.

ON a besoin d'une excellente cuisinière. On donnera de bons gages si elle entend parfaitement la cuisine. S'adresser encoignure des rues Esplanade et Planche. 6nov—a

CHAMPAGNE de N H Schreiter—Nos prix pour cet article véritable, est réduit à $14 le panier, à vendre par W L CUSHING & Co, 15nov 55 rue Commune

MORUE FRAICHE—En caisses de 100 livres, à vendre par W L CUSHING & Co, 15nov 55 rue Commune

CAPSULES—4 caisses capsules cannelées, en débarquement de la barque Arendal et à vendre par BERNARD TURPIN, 15nov No 20, Vieille Levée

CAPSULES pour bouteilles—50,000 capsules pour bouteilles en débarquement de la barque Arendal et à vendre par BERNARD TURPIN, 15nov No 20, Vieille Levée.

CHAUX DE THOMASTON—2,800 barils chaux fraiche, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 15nov 98, Magasins, 11, Maisons rouges

CIMENT—300 barils de marques assorties, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 15nov 98, Magasins et 11, Maisons Rouges.

PLATRE CALCINE—800 barils Newark et Rosendale, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, Agents de la Compagnie de Newark & Rosendale. Aussi—1000 barils de marques diverses. 15nov 98, Magasins, 11, Maisons rouges.

BRIQUES A FEU—50 milliers briques anglaises, en débarquement et 50 milliers briques écossaises, et 25,000 de Pittsburg, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 15nov 98, Magasins et 11 Maisons Rouges.

CENDRE DE SODA—100 tonneaux cendre de 54 pour cent, en débarquement; 100 tonneaux en tiergons et boucauts, en magasin, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 15nov 98, Magasins et 11 Maisons Rouges.

RESINE—300 barils de diverses qualités, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 15nov 98, Magasins et 11, Maisons Rouges.

CHANDELLES—50 caisses chandelles étoiles, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 13 nov 98, Magasins et 21, Maisons Rouges.

Le navire SABATTIS, capitaine Hall, de Bordeaux, est en déchargement en face de la rue St-Philippe. Toutes les marchandises pour lesquelles on n'aura pas reçu de permis dans les cinq jours, seront emmagasinées aux frais et risques des consignataires. RAYMOND CABUZAC 12 nov

Nous ferons des avances en espèces sur des consignations adressées à Mills, McDowell & Co à New-York, ou à nos correspondants de Londres, Liverpool, Glascow ou Belfast. 26 oct— McDOWELL, MILLS & CO.

ORATORIO.

STABAT DE ROSSINI, donné à grand orchestre dans l'Eglise St Patrice, vendredi, 15, à huit heures du soir.

Billets d'entrée, $1. 14 nov—2

AVIS—Le soussigné prie ses amis et connaissances de ne donner ni crédit, ni argent à aucun individu qui pourrait se présenter de sa part, ou en son nom.

Nouvelle-Orléans, le 13 novembre 1850. 14 nov—3 CH. F. DAUNOY.

Branche Banque de l'Etat de la Louisiane, Seconde Municipalité, 12 novembre 1850.

A partir du 17 courant, cette Banque escomptera, mais seulement deux fois la semaine, au lieu de trois les jours, c'est-à-dire le MARDI et le VENDREDI. Les jours d'offre sont les lundi et jeudi. Le bureau s'assemblera à 9 heures du matin, le mardi et le vendredi, et les réponses seront faites à midi.

Par ordre de la direction,
14 nov R J PALFREY, Caissier.

Banque du Canal,

Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1850.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette Banque aura lieu, dans ses bureaux, lundi, le 2 décembre prochain de dix heures du matin à deux heures P. M.

13 nov—aud SAM. C. BELL, Caissier

Changement de domicile.

G. GUTH, si favorablement connu par ses anciennes de Bière, transfère ceux-ci, sous peu de jours, aux bâtisses attenant à la brasserie, rue Conti, Nos. 85 & 87, où il serait heureux de retrouver ses anciens amis et clients.

La grande réputation et l'immense succès obtenus par cette bière de la Louisiane, sont une garantie suffisante qu'il continuera de fabriquer un article supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'ici au Sud, et, qui n'a été surpassé par aucune brasserie du Nord, ni de l'Europe.

Les ordres seront reçus et promptement remplis à l'office, rue Conti, No. 87. 14nov

DEMANDE—Un professeur de français. On donnerait la préférence à une personne connaissant les mathématiques. S'adresser par lettre à l'adresse de H. [illegible] et déposée au bureau de l'*Abeille*. 14nov—1

A LOUER—Une maison à un étage, encoignure Nayades et Terpsichore. S'adresser à EUG. ROCHEREAU, 17 et 19, rue St Louis. 14nov

CHARBON—800 boucauts charbon anthracite, venant d'être reçus et à vendre à l'entrepôt de la ville, No 77, rue de la Douane 14nov—30 McBEAN, WILLARD & Co.

A VENDRE le nègre DICKSON, âgé de 30 ans, bon cocher de famille, domestique de confiance, connaissant parfaitement la ville, parlant le français et l'anglais, et garanti de toutes maladies et de tous vices. Pour le prix et les conditions, s'adresser à DENIS FERNANDEZ, 13nov—6f rue St Louis, près l'encoignure Chartres

EN débarquement du navire Sabatis, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés: 30 barriques vin rouge, excellent ordinaire. [illegible]

Aussi: Ils ont en magasin un grand assortiment de vins blancs et rouges, eau de vie, liqueurs, etc., fruits, conserves, genièvre de Hollande et du Nord, Porto, Madère, etc. Le tout à vendre à des prix excessivement réduits. BOYER Frères, 13nov Encoignure Moreau & Mandeville.

EN débarquement du navire Sabatis et à vendre par les soussignés: 60 barriques vin Montferrand, 60 do Ch Bernon. [illegible] pipes cognac Lachard, 1re preuve, 1½ do [illegible] do. 8 barils vinaigre, 6 barils [illegible] superfins. [illegible] EYROUZE & LANGSDORFF, 13nov 15 rue St Louis

REÇU par le navire [illegible] au No 14 rue de Chartres un grand assortiment de toutes les draps [illegible], des [illegible] pour la saison [illegible].

Aussi—Nappes, serviettes et [illegible] en [illegible], tous articles [illegible] très rares et [illegible] en fabrique, par la [illegible].

Aussi—Le plus grand assortiment de valenciennes [illegible] de toutes largeurs à vendre à très bas prix, par F. W. WOODLIEF. 13 nov

MOUSSELINE DE LAINE—A dix sous la verge C M SIMPSON, 30 Canal 13 nov

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—60 caisses en débarquement du steamer Ohio, et du navire Transmontain, à vendre par G W DUNBAR, 13 nov 5, rue des Magasins

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Océana, venant de Bordeaux: 250 barriques vin rouge, 100 caisses do. 14 demi barriques vin blanc, 30 caisses do. 50 caisses vin blanc, 50 do vermicelle, 75 do fruits à l'eau de vie, 50 do macaroni, 30 quarts pipes vin de Madère. 13 nov—1m G M LUCAS, 30 rue Bienville

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Sabatis, venant de Bordeaux: 20 barriques vin rouge, 5 3 caisses do. 10 demi barriques vin blanc. 13 nov—1m G M LUCAS, 30 rue Bienville

A VENDRE par les soussignés, en débarquement des navires Sabatis et Océana, de Bordeaux: 100 paniers anisette superfine de Chauvet, 25 caisses de 12 flacons prunes à l'eau de vie, 25 do do poires do, 40 do vin blanc (Vieux Sauterne), 30 demi barriques vinaigre de vin blanc, 12 caisses coulis de tomates en bouteilles, 6 quarts de pipes vieux cognac fine Champagne, 9 demi barriques vin blanc Haut Sauterne, 3 caisses contenant 10 dessus de table en marbre de diverses dimensions. V & K MAIGNAN, 13nov 85—7, rue St Louis

TAPIS DE TABLE—200 tapis 5/4 en laine frappée, dessins nouveaux, 150 tapis 6/4 en laine frappée, dessins nouveaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 13nov 36, rue de Chartres

GELATINE—2500 livres gélatine à l'usage des confiseurs, restaurateurs et chapeliers, qualité très supérieure, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 13nov 36, Chartres

VINS FINS—Vins de Madère "Old Particular" de Londres, de Sherry, de Porto, en quarts et en bouteilles, à vendre en douane, par LOISON & SILVESTRE, 13nov 36, Chartres

EAU DE-VIE d'Alexandre Seignette et de Raimlonge, 4me preuve, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 13nov 36, Chartres, au Premier.

VINS DE BORDEAUX—Au débarquement du navire Sabatis, de Bordeaux, 60 barriques vin de Montferrand, 31 demi barriques vins blancs de choix, 8 barriques vin rouge de propriétaire, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 13nov 36, rue de Chartres

BLANC DE CERUSE—20 tonneaux blanc anglais et de New York, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 13 nov 29, Vieille Levée.

GINGEMBRE—70 sacs, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 13 nov 29, Vieille Levée.

BLANC DE BALEINE—300 caisses de New-Bedford, et de Judd, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 13 nov 29, Vieille Levée.

SERRURES FRANCAISES—40 caisses de numéros assortis, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 13 nov 29, Vieille Levée.

VINS, &c—100 barriques vin rouge, 100 barils vin blanc, en déchargement, et à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 13 nov 29, Vieille Levée.

EAU DE VIE—10 demi pipes eau de vie de J. J Dupuy, 20 quarts do do do do, en débarquement du navire Sabattis, de Bordeaux à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 13nov 17 et 19 rue St Louis

SARDINES—200 caisses sardines en boîtes, demi et quarts de boîtes, en déchargement du navire Oceana, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 13nov 17 et 19, rue St Louis.

Changement de Domicile.

FERDINAND MASENDORFF, Marchand Commissionnaire, a transféré son domicile au No 78, Rue des Magasins 1nov—1m

50 LIVRES soie de Naples à coudre, à vendre par DOMINIQUE LANATA, 11 nov No 9 et 10 rue Jefferson

VINAIGRE BLANC—10 barils en magasin à vendre par A. CARRIERE, 31oct 25 rue de la Vieille Levée.

RAISINS ET LIMONS—50 barillets raisins de Malaga, 25 caisses limons, à vendre par E JOHNS, No 5 Nouvelle Levée 14 nov

CAFE—100 sacs café Rio, 50 Laguyra, 30 St-Domingue, 30 [illegible] Java, à vendre par E JOHNS, No 5 Nouvelle Levée 14 nov

MORUE, MAQUEREAUX, etc—200 caisses morue, 100 demi do do, 100 quarts do do, 100 frequins maquereaux, 100 demi et quarts do, 50 barils harengs frais, 300 caisses harengs fumés, à vendre par E JOHNS, 14 nov No 5 Nouvelle Levée

600 FROMAGES tête de Maure, en débarquement du navire Arendal, à vendre par DUBUCH Frères, 77 rue St-Louis, 12 nov entre Royale et Bourbon

6 PIECES velours en soie d'Italie, à vendre par DOMINIQUE LANATA, 11 nov No 9 et 10, rue Jefferson

H. BONNABEL, droguiste, offre à vendre à des prix très modérés, les articles dont les noms suivent:

Barreaux aimantés avec aiguille.
Aimants fer à cheval, idem naturel,
Masse mercurielle anglaise au pots de une livre.
Alum en barils, couperose idem.
Peaux blanches anglaises suées.
Couleurs en boîtes.
Enveloppes pour lettres, de toutes qualités, etc. 11 nov

REÇU par le navire Béatrice, du Havre, Ainsi ses chapeaux de soie,

3 do parfumeries;
5 do rubans satin uni No 1 1/2 à 19,
6 do do do façonné No 9 à 19;
3 do do taffetas do No 9 à 19;
2 do gaze, 1 do velours No 5 à 19;
3 do manteaux, mantelets, écharpes en soie et en laine;
2 do soieries, 2 do galons fil;
3 do ombrelles, 2 do bretelles;
5 do boutons, boucles, peignes et brosses;
2 do porte-monnaie;
2 do cravates soie pour hommes;
2 do bas pour femmes;
1 do bas pour hommes;
2 do mouchoirs madras;
2 do indienne rouge unie, pour meubles;
2 do cartes à jouer;
2 do cuirs maroquins, et à vendre par J LEVOIS, 15 oct No 47 rue Chartres

Entrepot de Chanvre.

WESTERN & PHENIX.

Les soussignés, ayant dévoué les étages supérieurs des magasins Phénix et Western, exclusivement à l'emmagasinage du Chanvre, afin de se conformer aux vues des assureurs sont préparés à recevoir et emmagasiner ces articles, à des conditions avantageuses. Ayant plusieurs presses dans le même établissement, ils sont aussi préparés à choisir et remballer de la manière la plus convenable et pour l'époque désirée, à bas prix.

mars EMERSON, TOURNE & Co, 13, Tchoupitoulas

A VENDRE—En débarquement du navire Sabattis, venant de Bordeaux: 75 caisses fruits assortis à l'eau de vie. 50 do cerises à l'eau de vie. 50 do abricots do do. 30 do poires do do. 50 do prunes do do, à vendre par 11 nov F ROUMIEU.

A VENDRE—En débarquement du navire Oceana, de Bordeaux: 6 pipes eau de vie d'Armagnac. 40 barriques vin rouge Montferrant 11 nov F ROUMIEU.

EN débarquement de l'Océana, venant de Bordeaux: 80 barriques vin rouge bon ordinaire. 50 caisses vin rouge do 2 futailles ail, à vendre par L MAJESTE & J CLAUZURE, 11 nov 80 Vieille Levée, entre St-Louis et Conti

A VENDRE — En débarquement du navire Claiborne, venant de Bordeaux: 80 barriques vin rouge bon ordinaire. Par L MAJESTE & J CLAUZURE, 80, Vieille Levée, entre St Louis 19 oct et Conti

MARCHANDISES FRANCAISES DE SAISON.

UN grand assortiment de marchandises sèches vient d'être déballé au No. 22, rue St-Louis. Les marchands de la ville et de la campagne sont respectueusement invités à venir les visiter avant de faire leurs achats ailleurs.

La grande variété d'étoffes pour robes et autres articles de fantaisie que l'on offre à bas prix et à des conditions libérales, mérite particulièrement l'attention des acheteurs. 31oct—15j

CHARBON—CHARBON.

EN VENANT près de la Poste, souvenez-vous qu'il y a un entrepôt de CHARBON, au No 77, rue de la Douane, à la première porte après la rue Royale, où l'on trouve continuellement du charbon de Pittsburg, d'Angleterre, du Cannel anthracite et de l'Anthracite; à vendre à la convenance des acheteurs.

29 oct— M BEAN, WILLARD & CO.

A VENDRE—Nouvellement reçu par le brick Marshall Ney, de Bordeaux: 20 barils eau de vie de Cognac; 15 caisses eau de noix, première qualité; 60 fromages Rocquefort; 500 demi boîtes cèpes à l'huile, 25 barils vin blanc; 200 milliers de bouchons; 500 livres de champignons, par caisses de cent livres chaque JEAN FISSE, 30 oct—a Encoignure Royale et St-Pierre

REÇU par le navire Old England, du Havre—60 meules de fromages de Gruyère, 1ere qualité; 500 fromages Tête de maure; 65 fromages Pâte de grasse; 200 fromages de Sogos, à vendre par JEAN FISSE, 2 nov Encoignure Royale et St Pierre

Vins et Eau-de-vie, a Vendre par J. MORIN, 186, Vieille Levée.

50 BARRIQUES vin de Bordeaux pour l'ordinaire de différentes marques, 25 barriques vin vieux de St-Emilion, 10 barriques vin vieux de Margaux 20 barriques vin de Roussignon F Durand, 10 barriques Bergerac, 10 barils porter, F. Durand, 5 barils Muscat de Roussillon F. Durand

EAU-DE-VIE.

50 quarts de la marque J. Eraud, cognac, 25 quarts de la marque A. Biérille, Cognac, 25 quarts de la marque de Montexun, en champagne de cognac. 9avril

Indiennes convenables aux marchés du Mexique et de la Californie.

DE FOREST & Co, rue de la Douane, No 20, offrent à vendre cent caisses d'INDIENNES, bien assorties, pour les marchés mexicains et californiens. A vendre à bas prix. 30 oct

300 ECHARPES de corail, à vendre par DOMINIQUE LANATA, 11 nov No 9 et 10, rue Jefferson

Le mulâtre CHARLES alias ALEXANDER âgé de 25 ans environ, s'est absenté de chez son maître depuis plusieurs jours. Il est de taille moyenne, se tient droit et a la démarche dégagée; ses traits sont réguliers, le nez effilé, les sourcils très épais; il a deux petites cicatrices à la figure. Il parle anglais, un peu le français. Bon domestique de maison, il cherchera probablement à se placer à bord d'un steamboat, dans une maison garnie ou un hôtel.

25 piastres de récompense seront données à celui qui le ramènera chez le soussigné ou le logera dans une geôle de la 1re municipalité.

13nov—10 H. DARET, 117, rue St-Philippe.

Compte sommaire des Recettes et Depenses de la Fabrique de l'Eglise St-Louis, du 1er septembre 1849 au 31 aout 1850

RECETTES.		
Solde en caisse au 31 août 1849		$13,872 04
Loyers de bancs à l'Evêché et à la Chapelle Obituaire	2453 59	
CASUEL PROVENANT DES CÉRÉMONIES FUNÈBRES, SAVOIR:		
Portion du clergé	$ 2,145 50	
— des employés	2,299 16	
— de la fabrique	5,748 46 10192 71	
PRODUIT DES CIMETIÈRES.		
Vente des tombes	3,305 96	
— d'emplacements	7,740 51 11045 77	
Loyers des propriétés de la fabrique	14084 70	
Billets à payer émis	39300	
Bons émis en partie-paiement du contrat supplémentaire de juin 1847 avec J. P. Kirwan	7100	
Billets à recevoir—collecté	100	77,096 37
		96,005 61

DÉPENSES.		
FRAIS DU CULTE.		
Casuel remboursé au clergé	$ 2,145 51	
Do do aux employés	2,299 2 4444 72	
Appointements du clergé	4,680 [illegible]	
Do do des employés de l'église	5,074 [illegible] 9754	
Frais divers pour le culte	480	14,674 72
ENTRETIEN DES CIMETIÈRES		
Coût des tombes, ouvriers employés dans l'année	1,550	
Nettoiement, réparations, constructions &c	871 98	
Salaires du gardien	400	3,081 98
RECONSTRUCTION DE LA CATHÉDRALE.		
Déboursé du 1er septembre 1849 au 31 août 1850	30790 34	
Reçu à porter bons et billets	9300	40,090 34
Entretien des propriétés immobilières, réparations	1912 54	
Assurances	571 35	
Taxes	1513 50	
Pavage	344 95	4,342 33
Appointements du trésorier	1100	
Do du secrétaire	840	
Dépenses casuelles		1,940
Rente viagère à Fanny Mager		414 60
Bienfaisance		300
Billets à payer acquittés		418
Billets à recevoir reçus en règlement		33,[illegible] 83
TOTAL DES DÉPENSES		[illegible]
Solde en caisse au 31 août 1850		7,6[illegible] 16
		96,[illegible]

Nouvelle-Orléans, 31 août 1850.

JOSEPH GUILLOT, Trésorier.

Certifié, A. J. Guirot, P. E. Tricou, Isidore Labatut. } Comité de finances.

AVIS D'ELECTION.

LES électeurs qualifiés du Troisième District Représentatif de la paroisse d'Orléans (s'étendant du milieu de la rue Julia au milieu de la rue du Canal jusqu'au Lac) sont par le présent notifiés qu'en vertu d'un writ d'élection à moi adressé par son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, une élection aura lieu dans le dit district, le samedi 23 de courant, pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'hon. Henry A. Bullard, Représentant de la Législature d'Etat pour le dit district

Les polls seront ouverts de neuf heures du matin à six heures de l'après-midi, aux précincts qui seront établis, et sous la surveillance des commissaires et greffiers qui seront nommés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément aux dispositions d'un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 25 janvier 1847

Les élections seront tenues et les retours faits en duplicata et remis au shérif, conformément à la loi. Bureau du shérif, paroisse d'Orléans, ce [illegible] jour de novembre 1850. JOHN L. LEWIS, 11nov—12f Shérif.

WHITE HALL,

Rue St Louis, No 44.

Ouverture d'un grand Salon et Restaurant POUR LES DAMES.

LES soussignés encouragés par l'immense patronage qu'a obtenu leur établissement de WHITE HALL ont voulu y répondre par des embellissemens considérables. Samedi, 16 novembre, à 7 heures du soir, ils feront dans la même maison, l'ouverture d'un nouveau Salon Restaurant, situé au premier.

Ils ont fait décorer ce nouveau Salon par les artistes les plus distingués de la ville, le luxe y est uni au confortable. On y trouvera toutes les primeurs des différentes saisons et des vins de premier choix.

Les soussignés invitent le public à prendre part mercredi soir, à un grand lunch, par lequel ils ouvriront leur salon.

13nov—a S. VIOSCA & Co

WHITE HALL, Rue St-Louis, No 44.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public qu'à partir de samedi 16 novembre, un grand lunch sera servi tous les jours dans leur café restaurant, au rez-de-chaussée. Le lunch commencera à 10 heures et demie et finira à midi et demi. 13 nov—t S. VIOSCA & CO

A VENDRE

UN Café et Grocerie, situé à l'encoignure des rues Levée et du Fort, 3me Municipalité. Cet Etablissement est bien connu et jouit d'une bonne clientèle. Le Propriétaire ne s'en défait que parce qu'il en tient un autre à Algers.

Conditions—Le prix devant être fixé à l'amiable l'acquéreur en paiera un quart comptant et donnera ses billets avec un bon endosseur, à trois et six mois de date, pour les deux autres tiers.

S'adresser sur les lieux 13nov

C. GODIN LIBRAIRE, RELIEUR ET PAPETIER.

RUE DE CHARTRES, 134.

Vient de renouveler son cabinet de lecture de 1,300 volumes.

Abonnement—$1 par mois et $7 [illegible].

Atelier de reliure perfectionnée. 13 nov

Osnaburgs, Linsey, Kersey, etc

110 Balles osnaburgs de [illegible], linsey de laine, 27 do kerseys du Sud et du Nord. 11 caisses tartan croisé. 13 balles jeans du Kentucky. 1650 paires de couvertes. 300 douzaines chaussettes de laine, à vendre par JOS. H. PALMER & CO., 12 nov 47, rue du Camp.

J. DUCLOUX, Pharmacien

Rue de la Levée, No. 7, en face le marché du Fort, 3me municipalité.

TIENT constamment un grand assortiment de médicaments frais et bien préparés.

Aussi—Médecines patentées, telles que Fébrifuges, [illegible] pour guérir la fièvre intermittente, qui l'un des son caractère.

Opiat Balsamique,

Remède souverain contre les maladies secrètes. Mixture contre les diarrhées. 12nov—7f

EN débarquement du navire Sabatis, de Bordeaux: 300 grandes boîtes sardines, 800 demi do do, 600 quarts do do, 300 grandes boîtes petits pois accommodés, 700 demi do do do. 35 caisses de fruits au jus assortis, en grandes et demi bouteilles, à vendre par DUNTZE & IKEN, 12 nov Encoignure Royale et Conti

EAU DE VIE MAGLORY—10 demi et 10 quarts pipes eau de vie Maglory, deuxième preuve, année 1831 en débarquement du navire Sabatis de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS, 12 nov 31, Vieille Levée

EAU DE VIE J ERAUD—10 demi, 50 quarts et 27 huitièmes pipes eau de vie de Cognac J Eraud, en débarquement du navire Sabattis, de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS, 12 nov 31, rue de la Vieille Levée.

COGNAC—Un grand assortiment d'eaux de vie de Cognac, en magasin, sous les clés de la Douane, à vendre par J & J TARDOS, 12 nov 31 Vieille Levée

VINS EN CAISSES—607 caisses vin rouge sous les clés de la douane, propre pour l'exportation, à vendre par J & J TARDOS, 12 nov 31 Vieille Levée

SARDINES A L'HUILE—250 boîtes de sardines marque Camus, 3000 demi do do, 2500 quarts do do, en magasin, sous les clés de la douane et à vendre par J & J TARDOS, 12 nov 31, rue de la Vieille Levée

LA MAISON H. DURAND

RUE ROYALE, 187 et 189.

Fait l'ouverture de ses Marchandises de Saison, Jeudi prochain, 14 novembre.

Mme Frémineau,

Rue du Canal, 112.

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir un joli assortiment de chapeaux, capotes, manteaux et mantelets, etc., dont elle fera l'ouverture lundi 18 novembre.

Mme Frémineau se charge, comme par le passé, de la confection des robes, manteaux, mantelets, etc. 13nov—6

MAISON DELOUVRE,

141, RUE ROYALE.

MLLE GUERIN a l'honneur de prévenir les Dames que, lundi, 11 courant, elle fera l'ouverture de ses nouveautés modes et confections pour dames et enfants. 9nov—6

Maison de confection.

CHAPEAUX, Robes, Manteaux, Mantelets et principalement habillemens d'enfant. Mme LUSSAN a transporté son magasin de modes et son atelier de confection au No 102, rue Royale. Sa maison est bien connue pour le bon goût des habillemens d'enfant, les gardes soleil, capotes, etc.

Bals masqués—Grand assortiment de costumes, pour dames et pour hommes, loués avantageusement pour bals et soirées.

On demande de bonnes ouvrières 4 nov—3m

Le magasin de modes et nouveautés de Madame C. Gerber

est maintenant rue Royale, encoignure Toulouse, No 101. Elle a l'honneur d'informer les dames et le public qu'elle ouvre dans ce moment un assortiment considérable de modes, nouveautés et articles de fantaisie du [illegible] E. à des prix des arrangements pour qu'on trouve toujours chez elle ce qu'il y a de plus riche, de plus nouveau et de plus élégant en fait d'articles de modes.

Les derniers arrivages du Havre apportent pour elle les plus jolis chapeaux et mantelets que les modes ont fait paraître à Paris. 1nov—1m

Fashionable Store,

Encoignure des rues St-Charles et Commune.

Ouverture de hautes nouveautés d'hiver

J. DUCOURNAU a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a reçu par les navires Béatrice, Charlemagne et Old England, du Havre, une grande partie de son assortiment d'hiver, le complément est attendu par le navire Acadia.

Draperie.

Draps pour extra fin, de couleurs variées,
Casimir noir uni, double, et en couleurs,
Do grande largeur, casimirs de toutes couleurs, [illegible].

Etoffes a Gilets

Casimir noir brodé, de couleur et en velours, cachemires de tout genre, velours noir, armure, [illegible] couleurs et en [illegible], satins, [illegible], blanc pour soirées, satin blanc, [illegible] et en [illegible].

Cravattes Assorties

Cravattes satin noir, foulards, de armure, des gros grains, de fantaisie assorties en couleurs, quelques douzaines cravattes de soie pour soirées, écharpes satin noir, de fantaisie.

Habillements Confectionnés

Paletots ouatés et non ouatés, tweeds légers, mac [illegible] de toutes couleurs, habits, redingotes drap noirs et couleurs, manteaux drap bleu, gilets de toutes les étoffes ci-dessus, enfin un assortiment complet de chemises toutes grandeurs et de toute qualité, cache-nez, [illegible], chemises de flanelle, de coton, [illegible], bretelles, et toute sorte de [illegible], cravates, parapluies, etc. [illegible].

Pour les fashionables quelques douzaines de caleçons supérieurs, &c. &c.

Les personnes qui voudraient favoriser de leurs commandes sont prévenues que le tout a été exécuté avec soin et les prix modérés.

J. DUCOURNAU, 5nov—1m Enc. St-Charles et Commune.

L. BINOCHE

60 RUE DE CHARTRES, ANC. DOUANE,

A L'HONNEUR de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne qu'elle fera l'ouverture de son salon de modes lundi prochain, 11 novembre; il mettra en vente un magnifique choix de chapeaux, capottes, coiffures, fleurs, plumes, etc.

Il ouvrira le même jour ses grandes nouveautés pour les dames, étoffes de haute nouveauté pour robes, rubans, manteaux, lingerie, barèges, [illegible], crêpe de Chine, etc., enfin tout ce qu'il y a de plus beau en ce genre.

Ayant un choix complet de tout ce qu'il y a de plus nouveau, il espère que les dames voudront bien lui continuer leur bienveillant patronage. 2nov—1m

HABILLEMENTS CONFECTIONNES.

H. HUARD.

No. 69, rue Commune, vis-à-vis le Hewlett's Exchange.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et connaissances qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment complet d'habillements confectionnés dans tous genres, choisis avec le plus grand soin et qu'il offre à des prix modérés; il se recommande à ses amis et au public en général pour les mêmes articles et espère par ses soins mériter la confiance et de pouvoir satisfaire leurs désirs.

Le public est respectueusement prié de vouloir bien lui accorder son attention et d'examiner son assortiment, qu'il espère flattera tous les goûts. 23oct—1m H. HUARD.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. B. BLACHE & Co informent leurs amis et le public qu'ils ont transporté leur magasin d'encan du No 114 au No 77, rue de Chartres, entre Conti et Bienville. 12nov—6

Bureau de Courtage!

HENRY LEGENDRE a transporté son bureau rue St-Louis, près de la Bourse St-Louis. Il s'occupera de l'escompte de billets à ordre, prêts sur hypothèque, de ventes et d'achats des obligations des 1re, 2me et 3me municipalités. 22oct—1m

A LOUER—Quatre des cinq MAGASINS NEUFS, avec des LOGEMENTS convenables pour des familles, dans ces étages supérieurs, situés au bout du MARCHE POYDRAS.

Ceux à l'encoignure des rues Poydras et Baronne, et des rues Poydras et Penn, sont par leur proximité du Marché Poydras, admirablement situés pour le détail des marchandises sèches ou pour tenir un magasin de comestibles. Pour les conditions, s'adresser à S J. PETERS, Jr., 157, rue Carondelet, ou à 12nov—6 PETERS & MILLARD

EN débarquement des navires Océana et Sabattis venant de Bordeaux: 100 barriques vin rouge St-Julien, bon ordinaire, 60 barils vin blanc supérieur, Haut Sauterne, 19 quarts Cognac Auguste Navarrenx, 19 huitièmes cognac fine champagne, George Maurice 1810, 227 caisses cerises à l'eau-de-vie. A vendre par AUG. MOLIER, 12nov No 90 rue St-Louis.

Nègres du Maryland et de la Virginie.

VENANT d'arriver et à vendre à mon *Etablissement No 15, rue de l'Esplanade*, CENT TRENTE NEGRES, importés de Baltimore, comprenant un choix de bons nègres de champ, domestiques, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, couturières, forgerons, charpentiers et un bon ingénieur. Le tout à vendre pour du comptant ou des acceptances de ville. Les personnes qui désirent faire des acquisitions, sont invitées à venir me voir, car je suis décidé à vendre à bas prix.

28oct—3m J. M. WILSON.

Domestique à vendre.

UNE mulâtresse créole, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, couturière, domestique de maison. S'adresser à M D Troscler, rue de Chartres No 145. 8 nov—8

ASSOCIATION.

M. RUDOLF SCHWARTZE a été admis comme un associé dans notre maison de commerce, à dater du 16 octobre 1850. 7 nov—1m GEORGE GREEN & BROTHER.

ARTICLES DIVERS—Reçu par les navires Claiborne, Arendel et autres

Fruits préservés—100 caisses fraises, groseilles, prunes, etc, dans leur jus, de la marque de J. Pesaud.

Fruits à l'eau de vie—50 caisses nouvelle récolte.

Sardines—100 caisses en boîtes, demi et quarts, J. Peuen.

Vermicelle et macaroni d'Italie—200 boîtes et 1/2.

Bière et Porter de Londres—15 barriques, quarts, pintes.

Cornichons—100 caisses, français et anglais [illegible].

Champagne—500 paniers, quarts et pintes, meilleures marques.

Raisins secs—En caisses, demi et quarts.

Raisins verts—En barillets et en 1/2, bon ordre.

En magasin:

Eau de vie de Cognac—75 demi pipes, quarts et huitièmes, des meilleures marques et sous les clés de la douane.

Vin blanc—Sauterne et Barsac—100 caisses et 75 barils.

Vin rouge—En barriques, barils et caisses, le meilleur assortiment.

Salaisons, conserves alimentaires et végétaux—Homards, saumons, anchois, petits pois, champignons, pâtés truffés et gibiers.

Fromage—Excellent Gruyere, Hollande, Neufchatel, Sapsago et Goshen.

Jambons de Westphalie et Saucissons de Lyon—de qualités supérieures.

Huile d'olive—200 paniers en plates et quarts.

Fruits secs—Prunes—Pruneaux en jarres, amandes fraîches, petits raisins, citrons, etc.

Liqueurs—150 caisses liqueurs assorties et de qualité supérieure, de France, Hollande et Italie.

Et toute espèce d'articles en vins, liqueurs, conserves, fruits et comestibles, à l'usage des familles, à vendre en gros et en détail, et d'importation directe, par [illegible] & Co, 11 nov Encoignure Royale et Douane

AVIS—Le soussigné agent pour les Paquebots de la Compagnie des paquebots à vapeur de la Havane des E.-U. pour la navigation des Océans Atlantique et Pacifique, s'est établi en cette ville pour la commission des affaires par commission et d'avances, en argent. Son bureau est au No 21, rue des Magasins. JAMES E. JENNINGS. 9nov

PIANOS.

A. PERIER, 310, rue Royale,

entre Ursulines et St Philippe,

DE retour de France, où il a fait construire un grand nombre de Pianos dans les ateliers de PLEYEL, ERARD et DEBAIN, offre au public un choix d'instruments réellement hors ligne.

Fabrique de Pianos-mécaniques.

A Perier fait fabriquer dans ses ateliers de la rue Royale, des Pianos-Picolo, avec un seul clavier à sept octaves, sans orgue ni adaptation, sur lesquels on peut, sans être musicien, exécuter de grands morceaux d'opéras et les airs les plus nouveaux.

Ces Pianos ne doivent pas être confondus avec les Pianos orgue, à deux claviers et à deux pièces s'adaptant au piano ou orgue, et qui permettent d'exécuter des morceaux sans aucune connaissance de la musique

Ces derniers instruments seront aussi fabriqués dans ses ateliers, et il les fournira aux importateurs à des prix modérés

PIANOS HARMONIUM à 18 registres, AVEC ANTIPHONEL,

Dont le mécanisme offre plus d'avantages à l'exécutant que les panorgues à deux claviers

Pianos-orgue à Harmoniphon.

A l'aide duquel on n'a besoin pour exécuter la musique d'Eglise que de savoir lire les notes.

Pianos de salon à percussion, avec

corde et sans danger de se désaccorder, avantage précieux dans les climats humides, où les pianos de faible construction exigent des masses de fer pour résister au tirage des cordes, ce qui leur donne un son aigre strident.

Les personnes qui ont de véritables pianos de Pleyel ou Erard, et dont elles voudraient se défaire, le pourront les changer contre des pianos à système en fer complet.

6nov A. PERIER, rue Royale, No 310, entre Ursulines et St Philippe

GRANDE OUVERTURE DE MODES ET NOUVEAUTES.

OLYMPE

A l'honneur de prévenir les dames que lundi prochain 11 du courant, elle fera l'ouverture de ses marchandises de modes et nouveautés consistant en chapeaux et capotes, bonnets et coiffures de Sarenne, Alexandrine et Laure, à d'ornes les plus variées et les plus nouvelles. Manteaux, Talmas et Iomienne et Pelerine en velours, satin et drap, Mantelets pour dames et enfans, Soieries pour robes, Manteaux et Mantelets, Moire antique riche, Jardinière et Pompadour. Lingerie de Mme Payan. Mouchoirs brodés de Chapron, Rubans velours satin et gros de Naples. Rubans pour garniture de robes, Châles, Pointes et Echarpes. Dentelle de Valenciennes et Point d'Alençon. Voiles, [illegible], Pelerines et Manches [illegible] Angleterre, Gantes, Barèges, Mousseline de soie, Crêpe de Paris, Cachemire unis et imprimés et brodés, drap pour robes et une grande variété d'autres articles de fantaisie.

Mlle Olympe ayant mis tous ses soins et la plus minutieuse attention dans le choix de tous ses articles de modes et nouveautés, ose espérer que les dames voudront bien lui accorder leur bienveillant patronage. No 24, rue de Chartres, 6 nov—6 Encoignure Douane

IMPORTATION DIRECTE,

D. H. Holmes,

No 114, rue du Canal, entre Bourbon et Dauphine

LE public est respectueusement invité à venir examiner le plus grand assortiment de mérinos, cachemires, mérinos, mousseline, laine, &c, &c, reçus jusqu'à ce jour dans le Sud

SOIERIES de tout genre, de 50 cts à $10 la yarde. Cachemires de 15 cents à $2 25. Cachen, le français 7/4 de large de $1 25 à $10 do. Mérinos anglais à 40 à 90 cents la yarde. Mérinos français 7/4 de $1 à 1 50 do. Mousseline laine, de 12½ à 75 cents do. Avec un grand choix d'INDIENNES FRANCAISES, ANGLAISES, AMERICAINES.

COTONS DE TOUTE FABRIQUE:

LINGE DE TABLE, DAMASSES, OUVRÉS, TOILES &c.

DAMAS POUR RIDEAUX

EN SOIE, LAINE, ET COTON.

AUSSI—Une grande quantité d'articles de fantaisie et de ménage, le tout, qui sera offert à des prix plus bas qu'aucune autre maison de cette ville. 1nov—1m

Compagnie d'Assurances des Négocians.

UN dividende de trois pour cent par action à compte sur les bénéfices de l'ancienne Compagnie d'Assurances des Négocians, sera payé aux Actionnaires à partir de lundi prochain. 9nov—10f JOHN PEMBERTON, Liquidateur.

Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu le dernier lundi, 25 du courant, à son bureau, de 10 heures du matin à 2 heures P. M. F. J. FORSTALL, 7nov—15n Secrétaire

AVIS—Les personnes qui désirent louer quelque propriété appartenant à la succession de feu John McDonough, sont invitées à s'adresser par écrit aux exécuteurs testamentaires et à déposer leur demande au Bureau, encoignure des rues Douane et Royale, en face de la Banque de l'Union.

C. Rosalius, C. W. E. Levasseur, P. B. d'Aquin, A. D Crossman, 5nov Exécuteurs Testamentaires

NOUVEAU MAGASIN.

J. J. SAINT-CYR informe respectueusement les dames de la Nlle-Orléans qu'il arrive de Paris avec un grand assortiment de nouveautés qu'il ouvrira lundi prochain, 11 novembre 1850.

Rue Bourbon, No 271, entre Dumaine et St-Philippe 6 nov—15f

Victor Hébert

149, RUE DE CHARTRES.

L'ALMANACH de la Louisiane pour 1851—A vendre en gros et en détail.

AUSSI—Memento de Cabinet pour 1851. Agenda de poche idem. Almanachs illustrés et de fantaisie. 7 nov—1m

Victor Hébert

149 RUE DE CHARTRES.

REÇU par le navire Old England, du Havre—600 volumes de romans magnifiquement illustrés français, par les meilleurs auteurs, à 10, 15, 20, 25, 30 et 75 cents le volume. 7 nov—1m

Victor Hébert

149 RUE DE CHARTRES.

REÇU par le navire Old England, du Havre plus de 6,000 rouleaux de papier peint ordinaire, demi fin, fin et doré, tous de nouveaux dessins, à des prix EXCESSIVEMENT REDUITS. 7 nov

Changement de Domicile.

MME BUCHEZ, ci-devant 85 rue de Chartres, actuellement Encoignure 71 [illegible], se charge des réparations de toutes espèces de montres et de faire comme en fabrique, les pièces les plus difficiles. Tout ouvrage est garanti.

Mme Buchez prie les personnes qui jusqu'à ce jour l'ont honorée de leur confiance, de vouloir bien la lui continuer. 1nov—1m

Les officiers et soldats de 1812—1815, et des guerres indiennes!

DEPUIS 1790, ou leurs veuves, ou enfans mineurs, peuvent obtenir la concession de terres que leur accorde un acte récent du Congrès, en s'adressant à L. E. SIMMONDS, avocat et commissaire des Etats-Unis, au No 3, rue St-Charles, Bureau No 9, au premier. 9nov—1m

AVIS—Aux survivants, aux veuves et aux enfans mineurs des officiers, soldats, et volontaires de la guerre de 1812, des guerres indiennes, et aux officiers brevetés de la guerre du Mexique.

Le soussigné se charge de toutes réclamations pour la concession de terres publiques accordée par acte du dernier Congrès, il obtiendra le certificat des ayans-droit et enregistrera la concession aux différens bureaux des terres, selon le désir du réclamant. Etant en relations avec un agent qui réside à Washington, il peut obtenir tous les renseignements sur les lieux toutes les démarches nécessaires. CHS. DE BLANC, Jr., 1nov—6f Avocat,—Bureau 92 Douane

FORGE—A louer, au mois ou à bail, aux conditions à faire de gré à gré, une forge pour serrurier, forgerons et charron, située rue des Remparts, entre les rues des Ursulines et du Bayou. Cet établissement nouvellement bâti, convient à plusieurs genres d'industrie, ayant des dépendances, cour bien pavée, hydrant, &c. S'adresser à Martin Broderick, rue du Bayou, entre Remparts et St-Claude. 6 nov

A LOUER—Le Magasin double en briques, vis-à-vis la nouvelle Douane, ayant deux issues, l'un sur la rue de la Douane et l'autre rue Crossman.

S'adresser à P. J. PAVY, LOBIT & Co, 6 nov—1m 13, rue Conti

A LOUER, à prendre possession immédiatement, une grande et belle maison située rue Thalie, entre les rues Nayades et Prytanée, [illegible], ensemble avec un vaste terrain, jardin, écurie, &c. cette maison est dans le voisinage de MM. Landreaux et Freret, et convient à une grande famille; elle a été dernièrement réparée. S'adresser à L. A GUNST, 5nov 241, rue Dauphine, entre Dumaine et St Philippe

MADAME DE PONTALBA, de retour en ville, recevra les personnes qui désireraient la voir pour la location de ses maisons. Son adresse est le No 5 sur la rue St-Pierre, près de la Levée, maison Pontalba. 17 oct—1m

CIGARES—Un assortiment complet des meilleures qualités de la Havane; aussi, des Principes, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée, 26 oct entre Bienville et Conti.

SARDINES à l'huile de la nouvelle pêche—1,000 demi et quart boîtes sardines à l'huile de la nouvelle pêche, de la marque bien connue E Guillaux, et à vendre par AUGUSTE MOLIER, 26oct No 90, rue St Louis